

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 3 avril 2017 à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), de M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue et annonce aux citoyens la tenue d'une séance extraordinaire le lundi 10 avril à 18 h pour le dépôt et la présentation du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
- 4) **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 mars 2017 ;
- 5) **Trésorerie**
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2017 ;
 - 5.2 Autorisation de signature dans les comptes – Institution financière Caisse Desjardins ;
- 6) **Avis de motion**
 - 6.1 Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une usine de traitement des eaux ;
- 7) **Adoption de règlements**
 - 7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29 ;
 - 7.2 Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29 ;

- 7.3 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement ;
- 7.4 Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement ;
- 7.5 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34 ;
- 7.6 Adoption – Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34 ;
- 8) **Administration**
 - 8.1 Dépôt et adoption – « Mesures entreprises par la Municipalité - Juin 2012 au 31 mars 2017 » - Suivi des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 9) **Gestion contractuelle**
 - 9.1 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat avec la firme Lavery Avocats pour un « Service de première ligne – municipal » ;
 - 9.2 Adoption - Critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction d'une usine de traitement des eaux, des plans et devis et de la surveillance des travaux ;
 - 9.3 Abrogation de la résolution 155-03-17 « Octroi de mandat à Monsieur Daniel Gagnon, ingénieur, firme Stantec Experts-conseils ltée - Dossier Domaine Sherwood » ;
 - 9.4 Entérinement de l'ajustement au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour l'ajout de service ;
 - 9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise IMAGE 24 pour la gestion des appels en dehors des heures normales de travail et durant les heures d'opération, le cas échéant ;
- 10) **Urbanisme**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de mars 2017 ;
 - 10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
 - 11.1 Motion de félicitations – Défilé de la Saint-Patrick ;
 - 11.2 Demande de subvention – Défis têtes rasées LEUCAN ;
- 12) **Greffe**
- 13) **Travaux publics**
- 14) **Sécurité publique**
- 15) **Ressources humaines**
- 16) **Correspondance**
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
 - 18.1 Autorisation d'entrave routière pour le Grand défi – Pierre Lavoie / École Alexander Wolff ;
 - 18.2 Subvention à Madame Cynthia Gagnon pour les Championnats mondiaux de Cheerleading.
- 19) **Période de questions**
- 20) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

195-04-17

4.1 Séance ordinaire du 13 mars 2017

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 13 mars 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

196-04-17

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2017

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 31 mars 2017 au montant total de 370 695 72 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 196-04-17

197-04-17

5.2 Autorisation de signature dans les comptes – Institution financière Caisse Desjardins

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De désigner le directeur général, M. Gaétan Bussièrès, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry et le maire, M. Clive Kiley, à titre de signataires aux comptes de l'institution financière Caisse Desjardins ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

198-04-17

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une usine de traitement des eaux

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une usine de traitement des eaux.

7. Adoption de règlements

199-04-17

7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 557-17-

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

557-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	22
Règlement numéro 557-17 :	Abandonné
Date de la tenue du registre :	30 mars 2017

Document déposé : 199-04-17

200-04-17

7.2 Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 mars 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant le dépôt (199-04-17) du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 30 mars totalisant 22 signatures ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner, tel que déposé, le Règlement numéro 557-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

201-04-17

7.3 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 558-17-

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

558-17 Règlement modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	130
Règlement numéro 558-17 :	Abandonné
Date de la tenue du registre :	30 mars 2017

Document déposé : 201-04-17

202-04-17

7.4 Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 mars 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant le dépôt (201-04-17) du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 30 mars totalisant 130 signatures ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner, tel que déposé, le Règlement numéro 558-17 comme s'il était tout au long révisé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

203-04-17

7.5 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 563-17

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

563-17- Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	7
Règlement numéro 563-17 :	Adopté
Date de la tenue du registre :	30 mars 2017

Document déposé : 203-04-17

204-04-17

7.6 Adoption – Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant le dépôt (203-04-17) du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 30 mars totalisant 7 signatures ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 563-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

205-04-17

8.1 Dépôt et adoption – « Mesures entreprises par la Municipalité - Juin 2012 au 31 mars 2017 » - Suivi des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le document « Mesures entreprises par la Municipalité - Juin 2012 au 31 mars 2017 » préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) Que le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le document « Mesures entreprises par la Municipalité - Juin 2012 au 31 mars 2017 » en réponse au suivi des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 205-04-17

9. Gestion contractuelle

206-04-17

9.1 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat avec la firme Lavery Avocats pour un « Service de première ligne – municipal »

Considérant les besoins de la Municipalité quant à diverses questions reliées à l'administration et à des vérifications légales ;

Considérant l'offre de la firme Lavery Avocats N/Réf. 414648-5 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le contrat avec la firme lavery Avocats pour leur service de première ligne tel que décrit dans l'offre N/Réf. 414648-5, au montant de 1 200\$ (taxes et déboursés non inclus) pour une période de douze mois ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 206-04-17

207-04-17

9.2 Adoption - Critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction d'une usine de traitement des eaux, des plans et devis et de la surveillance des travaux

Considérant le lancement de l'appel d'offres A017-003 pour les plans et devis pour la construction d'une usine de traitement des eaux et la surveillance des travaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter les critères de sélection suivants requis pour l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour la construction d'une usine de traitement des eaux et pour la surveillance des travaux :

Critères d'évaluation des offres de service

Les critères d'évaluation permettant d'accumuler un total maximum de 100 points sont les suivants :

- | | |
|---|----------------------|
| • Expérience du soumissionnaire | Maximum de 30 points |
| • Expérience du chargé de projet | Maximum de 30 points |
| • Expérience pertinente des autres membres de l'équipe assignés au projet | Maximum de 20 points |
| • Compréhension du mandat et méthodologie | Maximum de 20 points |

Expérience du soumissionnaire (maximum 30 points)

Les points suivants sont accordés au soumissionnaire en fonction du nombre de contrats similaires réalisés par l'entreprise, sous le même nom et dans le même type de contrats visé par l'appel d'offres. Le barème d'évaluation est le suivant :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| • Six (6) contrats et plus | 30 points |
| • Trois (3) à cinq (5) contrats | 20 points |
| • Un ou deux (2) contrats | 10 points |
| • Aucun contrat | 0 point |

Le soumissionnaire doit fournir, dans son offre de services professionnels

1. une description de l'entreprise ;
2. un historique de l'entreprise ;
3. un descriptif des contrats similaires réalisés, en identifiant clairement les clients de chacun des contrats et, si possible, documentée de photos.

Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels en lien avec un mandat visant à produire un plan d'affaires définissant les activités d'ingénierie et de constructions requises pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable depuis d'autres installations d'approvisionnement en eau comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Expérience du chargé de projet (maximum 30 points)

Le chargé de projet doit être ingénieur en génie civil et avoir une expertise en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales.

Les points suivants seront accordés au soumissionnaire en fonction du nombre d'années d'expérience du chargé de projet, en tant qu'ingénieur en génie civil agissant à titre de chargé de projet pour le même type de contrat que celui visé par l'appel d'offres. Le barème d'évaluation est le suivant :

- Dix (10) ans et plus 30 points
- Sept (7) à neuf (9) ans 25 points
- Cinq (5) ou (6) ans 20 points
- Quatre (4) ans 16 points
- Trois (3) ans 12 points
- Deux (2) ans 8 points
- Moins de deux (2) ans 4 points

* Sont reconnues comme années d'expérience que les années au cours desquelles le professionnel a travaillé sur un projet similaire comme chargé de projet.

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae du chargé de projet. **Le curriculum vitae doit identifier et décrire tous les projets similaires à celui faisant l'objet de la présente demande pour lesquels le professionnel a agi comme chargé de projet.**

Aux fins des présentes, est un projet similaire un projet portant sur des services professionnels en lien avec un mandat visant à produire un plan d'affaires définissant les activités d'ingénierie et de constructions requises pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable depuis d'autres installations d'approvisionnement en eau comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Expérience pertinente des autres membres de l'équipe (maximum 20 points)

Le soumissionnaire doit se munir d'une équipe de travail permettant la réalisation adéquate du contrat. Des points seront accordés selon l'expérience des membres de l'équipe qui travailleront sur le contrat de services professionnels et détenant au moins un diplôme collégial. Le barème d'évaluation est le suivant :

- l'équipe de travail est composée de personnes détenant une expérience générale dans le domaine du génie civil et ayant une expertise en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales qui est :
 - Élevée 15 à 20 points
 - Assez élevée 10 à 14 points
 - Moyenne 5 à 9 points
 - Basse ou inexistante 0 à 4 points

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae des membres de l'équipe de travail. Les curriculum vitae fournis doivent être suffisamment détaillés pour permettre l'évaluation adéquate de l'expertise de l'équipe.

Aux fins des présentes, l'expérience de l'équipe est évaluée en fonction des années de services auprès d'une entreprise agissant dans le domaine du génie-conseil et en gestion d'eau potable et en infrastructures municipales.

Compréhension du mandat (maximum 20 points)

Le soumissionnaire devra fournir, avec sa proposition, un document indiquant clairement l'approche préconisée, notamment :

- les étapes de réalisation et les objectifs spécifiques poursuivis pour chacune des étapes ;
- la méthodologie utilisée ;

- les critères et les informations qu'il compte utiliser pour supporter la réalisation du contrat, ainsi que les aléas liés à la réalisation de ce type de contrat, le cas échéant ;
- un échéancier de réalisation du contrat ;
- les moyens qu'il entend mettre en œuvre dans le but, d'une part, de s'assurer qu'il répond aux besoins formulés par les autorités municipales et, d'autre part, d'établir avec elles une relation de collaboration nécessaire à la bonne réalisation du contrat.

Dans l'évaluation du critère portant sur la compréhension du mandat, les comités de sélection tiendra compte :

- de la qualité générale de l'approche préconisée en regard des règles généralement acceptées dans le domaine du génie-conseil en gestion d'eau potable et en infrastructure municipales pour des contrats similaires (totalisant 8 points) :
 - la qualité générale de l'approche est conforme aux règles de l'art : 6 à 8 points
 - la qualité générale de l'approche est satisfaisante, mais souffre de quelques manquements en regard des règles de l'art : 1 à 5 points
 - la qualité générale de l'approche est insatisfaisante : 0 point
 - du caractère réaliste de l'approche (totalisant 7 points) :
 - l'approche tient compte des critères et des informations adéquates et elle présente un échéancier de réalisation en conséquence : 5 à 7 points
 - l'approche tient compte de quelques critères et informations qui permettent d'établir un échéancier de réalisation satisfaisant, mais elle est questionnable sur certains points quant à son caractère réaliste : 1 à 4 points
 - l'approche est irréaliste et l'échéancier ne tient pas compte des aléas liés à la réalisation de ce type de contrat : 0 point
 - de la clarté et de la précision du document (totalisant 5 points) :
 - le document est clair, complet et détaillé : 5 points
 - le document est assez clair et complet : 2 à 4 points
 - le document est incomplet ou manque de clarté : 1 point
 - le document est manquant : 0 point
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

208-04-17

9.3 Abrogation de la résolution 155-03-17 « Octroi de mandat à Monsieur Daniel Gagnon, ingénieur, firme Stantec Experts-conseils Itée - Dossier Domaine Sherwood »

Considérant la résolution 155-03-17 ;

**En conséquence,
Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;
Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;
Il est résolu :**

- 1) D'abroger la résolution 155-03-17 « Octroi de mandat à Monsieur Daniel Gagnon, ingénieur, firme Stantec Experts-conseils Itée - Dossier Domaine Sherwood » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

209-04-17

9.4 Entérinement de l'ajustement au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour l'ajout de service

Monsieur le conseiller Bruno Martel manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant la résolution 032-01-17 « Modifications au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. – Ajouts » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'ajustement d'un montant additionnel de 5 700 \$ (taxes non incluses) au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour l'ajout de service, pour la saison 2017 :
 - Poste d'échantillonnage d'eau potable, 200, boulevard Jacques-Cartier (300\$) ;
 - Poste d'égout, 29, Place Vanier (coin boulevard Jacques-Cartier, face au Tim Horton) (400 \$) ;
 - Poste d'égout, 25, rue Garceau (550 \$) ;
 - Poste de surpression, 163, rue Miller (coin rue Donaldson) (300 \$) ;
 - Poste de surpression, 32, rue Maple (300 \$) ;
 - Parc à chien, 61 rue de Gosford (près du Pavillon des artistes) 3 850 \$) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité

210-04-17

9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise IMAGE 24 pour la gestion des appels en dehors des heures normales de travail et durant les heures d'opération, le cas échéant

Considérant la nécessité d'assurer la couverture des urgences en dehors des heures normales de travail et durant les heures d'opération en cas de besoin ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise IMAGE 24, sous la formule du contrat à court terme, payable mensuellement, pour assurer la gestion des appels en dehors des heures normales de travail et durant les heures d'opération en cas de besoin, conformément aux tarifs de l'offre de service datée le 30 mars 2017, jointe la présente pour en faire partie intégrante ;
- 2) De se prévaloir de l'option d'annulation en tout temps, moyennant un préavis de 30 jours ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 210-04-17

10. Urbanisme

211-04-17

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de mars 2017

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de février 2017.

Documents déposés : 211-04-17

10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Aucun procès-verbal ce mois-ci.

11. Loisirs, communications et vie communautaire

212-04-17

11.1 Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Défilé de la Saint-Patrick

Considérant le succès de l'évènement Défilé de la Saint-Patrick tenu le 25 mars dernier ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De remettre une motion de félicitations à toute l'équipe d'organisateur et de bénévoles du Défilé de la Saint-Patrick qui a contribué au franc succès de cet événement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

213-04-17

11.2 Demande de subvention – Défis têtes rasées LEUCAN

Considérant la demande de subvention pour la tenue de l'évènement « Défi têtes rasées LEUCAN 2017 », le 10 juin à la Caserne des pompiers de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 1 000 \$, payable à LEUCAN, pour l'évènement « Défi têtes rasées LEUCAN 2017 » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

13. Travaux publics

14. Sécurité publique

15. Ressources humaines

16. Correspondance

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

214-04-17

18.1 Autorisation d'entrave routière pour le Grand défi – Pierre Lavoie / École Alexander Wolff

Considérant la demande soumise dans le cadre de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie incluant la Boucle Alexander Wolff qui se tiendra le 26 mai 2017 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'organisation d'une entrave routière pour la tenue Grand défi – Pierre Lavoie pour la Boucle Alexander Wolff qui se tiendra le 26 mai prochain ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

215-04-17

18.2 Subvention à Madame Cynthia Gagnon pour les Championnats mondiaux de Cheerleading

Considérant la demande de bourse déposée par madame Cynthia Gagnon pour sa participation aux Championnats mondiaux de Cheerleading ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 100 \$ pour la participation de madame Cynthia Gagnon aux Championnats mondiaux de Cheerleading qui se tiendront du 25 avril au 3 mai prochain ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

216-04-17

19. Période de questions

À 20 h 13, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 49.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

217-04-17

20. Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Clive Kiley,
Maire

Gaétan Bussièrès,
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.